



changement de statu étudiant vers salarié sans diplôme français

Par **etusalar**, le **05/08/2011** à **16:10**

Bonjour,

Besoin d'aide SVP

Étant ingénieur en informatique au Maroc avec des expériences professionnelles, je suis arrivé en France cela fait 3ans pour un doctorat, la 1ere année j'ai du refaire l'année mais la spécialité qu'on m'a imposé ne m'intéressait pas du coup j'ai arrêté, la 2eme année j'étais malade pendant la période des examens, donc j'ai un dossier médical que j'ai déposé à la préfecture et à l'université pour pouvoir me réinscrire cette année et renouveler mon titre de séjour, j'ai commencé mes études cette année, j'étais en stage, et j'ai reçu une offre en CDI très intéressante, je l'ai accepté sans hésiter, alors je n'ai pas eu de diplôme en France. hier j'ai été à la préfecture pour déposer mon dossier, on m'a dit que je n'ai pas eu de diplôme en France, je leur ai donnée tous mes diplômes (j'en ai 3, 2 au Maroc et un au Canada) et le monsieur m'a dit que la réponse peut être défavorable, si c'est le cas que dois-je faire.

depuis hier je n'ai pas dormi, aujourd'hui j'étais stressée au travail, je n'ai pas pu me concentrer

A titre d'info, l'entreprise a vraiment besoin de moi, donc actuellement je travaille en CDD en attendant mon autorisation de travail, et ils ont fait une lettre de motivation à la préfecture.

Merci de votre réponse.

Cordialement,

Par **Domil**, le **05/08/2011** à **16:32**

La tendance actuelle est de refuser les statuts de salarié, aux ingénieurs informatiques, qui a été retiré de la liste des métiers sous tension.

Votre employeur doit prouver qu'il n'a pas pu trouver quelqu'un en France, pour cet emploi

Par **etusalar**, le **06/08/2011** à **16:36**

donc avec ou sans diplome français, c'est la meme chose?